



REGLEMENT

Article 1 :

Le moto-club MX CHRONO organise la loon beach race , course sur sable qui se déroulera le 22 Septembre 2019 sur le circuit Bernard Gouvard à Loon-Plage.

Article 2 :

l'épreuve se disputera en conformité avec les prescriptions des règlements de la Fédération Française de Motocyclisme, et du règlement de l'épreuve auxquels les concurrents s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur inscription.

Les inscriptions se font en ligne sur engage sport . Gratuit pour les 85 et les féminies, 155€ pour les autres pilotes.

Article 3 – Catégories :

- Féminine
- Vétérans : à partir de 36 ans
- 125
- MX2 : 125 2 temps / 250 4 temps (des 15ans)
- junior : en 125 des 13 ans
- MX1 : 250 2 temps / 450 4 temps (des 16 ans)
- 85
- quads (des 15 ans)

Article 4 : Circuit :

La piste sera longue de 3400 mètres, sa largeur sera de 8 mètres minimum, sauf à l'emplacement de la chicane de pointage. Les courses se dérouleront dans le sens inverse des aiguilles d'une montre.

Article 5 : Départ :

Les départs se feront en grille.

Article 6 :

L'essai chronométré est obligatoire. le directeur de course annoncera les 10 minutes chronométrées, qui détermineront la place sur la grille de départ.

Article 7 :

La place des concurrents dans le parc pilotes sera attribuée uniquement par l'organisateur.

Article 8 : Cette course est une course sur invitation, le président se donne le droit de refuser quiconque sans avoir besoin de se justifier . Le président peut imposer la catégorie de son choix .

Article 9 – Vérifications administratives et techniques :

Les vérifications administratives et techniques auront lieu sur le circuit le samedi 21 septembre de 17 à 20h et le dimanche matin de 7h à 7h45.

Les concurrents devront impérativement présenter les documents suivants :

- Permis de conduire ou C.A.S.M.
- Licence FFM / fim 2019 ou certificat médical de moins de 6 mois pour les licences à la journée.
- Carte d'identité ou passeport.
- Pour les mineurs, présence obligatoire d'une personne agissant en qualité de père, de mère, ou de tuteur avec une autorisation parentale et présenter à l'organisateur une pièce d'identité afin de vérifier le lien de parenté avec le pilote mineur.
- Un extincteur à jour de validité et plombé.

Les machines devront porter les numéros de course sur les plaques : 3 pour les motos et quads (avant, côté droit et gauche).

Attention : tout concurrent qui sera surpris avant l'épreuve à circuler sur le parcours ou sur les dunes environnantes sera interdit course et ne pourra prétendre à aucun remboursement. Tout pilote ayant un comportement dangereux sur la piste ou en dehors sera exclu du classement. Les pilotes sont responsables de leurs accompagnateurs et de leur staff technique.

Article 10 – Équipement du pilote :

Selon les règles FFM en vigueur, vérification du casque et protection dorsale. Protection cervicale conseillée. Extincteur + tapis environnemental obligatoire.

Article 11 – Chronométrage :

Chaque pilote devra prévoir un chèque de caution de 200€ établi à l'ordre du MOTO CLUB MX CHRONO.

Le chronométrage comptera le nombre de tours pour chaque concurrent, et le classement final sera établi suivant le nombre de tours complets effectués et l'ordre de passage sur la ligne d'arrivée dans le dernier tour. Sur décision du directeur de course, la durée de l'épreuve pourra être réduite. En cas de force majeure, la course pourra être arrêtée à tout moment. Dans ce cas le directeur de course restera décisionnaire quant à la reprise de l'épreuve ou de la validation du classement selon l'ordre du passage sur la ligne d'arrivée au tour précédent de l'arrêt de la course.

Article 12 – Réclamation :

Toute réclamation sera accompagnée d'un chèque de 75€ à l'ordre de la FFM et avec motif écrit par le pilote et dans la demi-heure qui suit l'affichage des résultats.

Article 13 – Assurance :

Le MOTO CLUB MX CHRONO a contracté une assurance responsabilité civile organisateur, conforme à la législation en vigueur .

Article 14 – Annulation, report de l'épreuve, remboursement :

Dans l'hypothèse où le départ de l'épreuve ne pourrait avoir lieu pour quelques motifs que ce soit, et de manière non exhaustive, le MOTO CLUB MX CHRONO ne serait redevable que de 50% du montant de l'inscription. Aucune inscription remboursé sans certificat medical, aucun remboursement meme sur certificat a partir de 15 jours avant l'epreuve.

Article 15 – Prix :

La distribution des prix aura lieu sur le circuit, le dimanche 22 Septembre après les courses.

MX CHRONO – Club affilié FFM 3233
Route des dunes – 59279 LOON PLAGE